



Monsieur Mars Di Bartolomeo

**Président de la Chambre des Députés
Luxembourg, le 05 avril 2016**

Monsieur le Président,

Par la présente, j'ai l'honneur de vous informer que, conformément à l'article 80 du Règlement de la Chambre des Députés, je souhaiterais poser une série de questions parlementaires à Monsieur le Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse au sujet du « *Partenariat avec les parents* ».

En automne dernier, le Ministère de l'Éducation nationale a lancé un programme intitulé « *Partenariat avec les parents* ». Le but est de considérer les parents en tant qu'acteurs à part entière dans l'éducation et de leur donner plus de responsabilités, ce qui aurait des effets bénéfiques sur l'apprentissage des enfants.

Dans ce contexte, j'aimerais poser les questions suivantes à Monsieur le Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse :

- Monsieur le Ministre, en quoi consiste ce partenariat ? Quels sont les objectifs précis de ce programme et de quels outils le gouvernement compte-t-il se servir pour remplir ces objectifs ?
- Comment le Ministre envisage-t-il d'inclure davantage les parents dans l'éducation et la réussite scolaire de leurs enfants ?
- Le programme vise surtout les parents qui ne parlent aucune des langues enseignées. De quelle manière, le Ministre veut-il favoriser la participation des parents dans le cadre du programme multilingue de promotion au sein des structures d'accueil, qui devrait voir le jour en 2017 ?
- Le programme « *Partenariat avec les parents* » fait-il déjà partie des projets pilotes lancés dès la rentrée scolaire 2016-2017 dans certaines structures d'accueil ?

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma très haute considération.

Françoise Hetto
Députée



Luxembourg, le 6 juin 2016

Affaires générales

Monsieur le Président de la Chambre des
Députés
19, rue du Marché-aux-Herbes
L-1728 Luxembourg

Réponse du Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse à la question parlementaire N° 1986 de la Députée Françoise Hetto

Ad 1)

Dans le contexte du partenariat avec les parents, je prévois des actions dans les trois domaines suivants avec des objectifs spécifiques:

1. des adaptations structurelles et législatives pour renforcer et consolider le rôle des parents dans les structures représentatives des écoles et des lycées, ainsi qu'au niveau national,
2. les concepts pédagogiques des structures éducatives et les plans de développement scolaire basant sur les échanges étroits avec les parents et leur implication active dans la conception de la vie quotidienne dans les SEA respectivement dans les écoles,
3. les formations d'adultes offertes pour renforcer les parents dans le soutien éducatif de leurs enfants dès le plus jeune âge.
4. Le partenariat avec les parents constitue un pilier déterminant du programme d'éducation plurilingue dont l'implémentation est prévue à l'automne 2017. Les Services d'éducation et d'accueils seront tenus de mettre en œuvre un concept de partenariat et de coéducation avec les parents afin de les associer étroitement aux questions importantes qui concernent la mise en œuvre du programme d'éducation plurilingue. Conçu en se basant sur les conditions locales et les disponibilités des parents, le partenariat avec les parents devra prévoir des activités communes avec les parents et les enfants, l'organisation d'échanges réguliers et des dispositifs qui associeront les parents plus étroitement aux aspects organisationnels du service accueillant leur enfant.

Je proposerai sous peu un projet de loi réorganisant la représentation des parents à tous les niveaux.

Ad 2)

D'une façon générale, l'intérêt et le soutien des parents sont des facteurs clés du développement, de la motivation et de la réussite scolaire. Ainsi, toutes les actions

renforçant le partenariat avec les parents contribuent à promouvoir la réussite scolaire de chaque élève en particulier.

Au Luxembourg, les résultats scolaires sont fortement influencés par le statut socio-économique, le statut migratoire et les langues parlées à la maison. Le défi est de briser un cercle vicieux de transmission intergénérationnelle de pauvre littératie et d'échec scolaire et d'atteindre particulièrement les familles avec arrière fond migratoire. Pour développer une culture d'apprentissage au sein des familles des cycles de formations (*family learning*) sont offerts aux parents, au niveau local et en collaboration avec les structures éducatives (SEA, écoles, lycées). Ces formations portent sur le développement linguistique, sur la promotion de la littératie et de la numératie au quotidien, sur le fonctionnement de l'école et sur l'encadrement des enfants scolarisés.

Ad 3)

Les formations family learning visent notamment les parents qui ne connaissent ni les langues enseignées, ni l'organisation et les structures d'éducation du Luxembourg. Un programme, portant sur plusieurs séances thématiques, a été développé et fut testé dans la formation des assistants parentaux et dans un groupe de parents d'une épicerie sociale.

Ce programme sera présenté aux structures d'accueil comme un instrument permettant de favoriser la participation des parents dans le cadre du programme multilingue.

Dès la rentrée scolaire 2016/17, des projets pilotes seront lancés qui permettront d'alimenter le concept pédagogique d'implication des parents dans le programme multilingue.

Pour atteindre les familles issues de la migration, une offre family learning sera faite dans le cadre des mesures complémentaires prévues par le contrat d'accueil et d'intégration.



Claude Meisch
Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse